

Compte rendu du Conseil Municipal
Lundi 09 novembre 2015
En salle des séances

Le conseil municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire, Henri-Francis DUFOUR. Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT.

Madame Emilie FERRANT est désignée secrétaire de séance

Madame Barbara KUBICKI donne procuration à Monsieur Gérard MARTIN
Madame Séverine ZELLER donne procuration à Madame Emilie FERRANT
Monsieur Pierre ROSSETTO donne procuration à Monsieur Guy FRANCAIS

1/ Compte rendu de la séance du 14 septembre 2015

Sur proposition de Monsieur Henri-Francis DUFOUR, Maire

Après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte le compte rendu de la séance du 14 septembre 2015

2/ Proposition de schéma départemental de coopération intercommunale : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que l'article L5210-1-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit qu'il est établi dans chaque département un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit notamment les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres.

Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion des syndicats de communes ou de syndicats mixtes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les propositions d'évolutions suivantes :

Le périmètre de PMA (29 communes 117 015 habitants) serait élargi avec 4 communautés de communes :

- CC de la Vallée du Rupt : 13 communes 4 999 habitants
- CC du pays de Pont de Roide : 11 communes 8 029 habitants

- CC des 3 cantons : 11 communes : 7 671 habitants
- CC des balcons du Lomont : 12 communes 6 044 habitants

Soit un total de 76 communes pour 143 758 habitants

-Dissolution de 11 syndicats et fusion de 2 syndicats

Monsieur Etienne FAURE demande quelles seront les principales conséquences de ces regroupements et dissolutions et s'interroge sur la pertinence d'un territoire d'une telle superficie.

Monsieur le Maire indique que ce rapprochement renforcerait le volet « ruralité » de la communauté d'agglomération et permettrait de faire bénéficier les nouvelles communes de services plus étoffés, notamment en matière de transport public. La création d'une nouvelle communauté d'agglomération plus étendue permettrait aussi de rationaliser la carte de l'intercommunalité par la disparition de plusieurs syndicats intercommunaux devenus inutiles et redondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable - 5 abstentions

3/ Modification simplifiée du POS : règlement de la zone UBb (écoquartier) VIEUX CHARMONT - Proposition de délibération pour définir les modalités de mise à disposition du public d'un dossier présentant la modification simplifiée du POS

Monsieur le Maire rappelle que le plan d'occupation des sols a été approuvé le 7 mars 1997 puis modifié à plusieurs reprises. L'approbation de la dernière modification date du 6 juillet 2015 (zone d'activité Bois Dessous).

Il informe le conseil que la réalisation du programme de l'écoquartier du Crépon se poursuit avec la création d'un deuxième immeuble de 20 logements. Toutefois, ce projet R+3 ne prévoit pas la réalisation du dernier niveau en « attique », c'est-à-dire en recul de l'alignement de la façade des niveaux inférieurs, alors que l'article 10 du POS en vigueur le prévoit strictement.

Après avoir échangé avec les partenaires du projet : Néolia, les services de l'Etat, PMA et l'ADU, il ressort que cette règle pourrait être exprimée de manière plus souple de façon à ce que l'attique soit une possibilité et moins une obligation pour l'ensemble des immeubles de l'écoquartier.

Le règlement du POS peut évoluer selon une procédure de modification simplifiée qui prévoit une mise à disposition du public d'un dossier qui expose le projet de modification (article L123-13-3 du code de l'urbanisme).

A cet effet, il convient de déterminer les modalités de mise à disposition de ce dossier.

Ainsi, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et éventuellement exposer ses remarques, il est proposé de mettre à disposition en mairie :

- le projet de modification pendant un mois et quelques jours, du lundi 14 décembre 2015 au vendredi 22 janvier 2016 aux heures d'ouverture

habituelles soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 les lundis mardis jeudis et vendredis et de 8 h 30 à 12 h les mercredis et samedis ;

- de mettre à disposition un registre de consultation publique pour consigner les remarques.

Ces « modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition » (article L. 123-13-3) au moyen d'un avis publié dans la presse dans un journal diffusé dans le département.

Monsieur Etienne FAURE demande si cette modification s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la Commune. Monsieur le Maire informe qu'il ne s'agit que de la zone UBb à l'écoquartier.

Madame Emilie FERRANT souhaiterait que Vieux-Charmont reste une ville à taille humaine et fait part de sa crainte de voir des bâtiments R+3 de plus en plus nombreux sur Vieux-Charmont.

Monsieur le Maire rappelle que l'écoquartier sera composé de bâtiments R+3 mais également de maisons individuelles et surtout qu'il est difficile aujourd'hui de commercialiser des terrains de plus de 10 ares, sachant que le prix de l'are avoisine les 10 000€...

Adopté à l'unanimité – 3 abstentions

4/ Gestion forestière : autorisation de demande de défrichement

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour modifier ponctuellement le règlement de la zone UYa correspondant à la zone artisanale du Bois Dessous a été votée lors de la séance du 6 juillet 2015.

Ce projet est soumis à autorisation de préalable de défrichement (boisement de plus de 30 ans, attendant à un massif boisé de plus de 4 ha).

Ce défrichement sera réalisé par Monsieur Frédéric ALPHONSE-FELIX, gérant du futur projet (implantation de 4 artisans).

Surface vendue par la Commune : 55a38ca :

AM 20 :1a 04ca

AM 54 :33a 37ca

AL 28 : 6a 19ca

AL 26 :14a 68ca

décomposition des 55a38ca:

- parcelle section AM 54 pour 33a47 provient de l'ancienne AM 48,
- parcelle section AL 26 pour 14a68 provient de l'ancienne AL 9,
- les 1a04 correspondent à la superficie de la parcelle AM 20 qui reste inchangée et se trouvera cédée en l'état,
- enfin, les 6a19 correspondent à la superficie de la nouvelle parcelle AL 28, spécifiquement créée pour les besoins de la vente, et identifiant la partie de l'assiette de l'ancien "chemin noir" à céder, propriété de la Commune, non cadastrée à l'origine pour être considérée comme de la matière non imposable par le cadastre

Les motifs de la demande sont les suivants : création de bâtiments pour l'installation de 4 artisans.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- autorise M.ALPHONSE-FELIX à déposer la demande de défrichement nécessaire pour les travaux de création d'un bâtiment artisanal
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette opération

5/ Questions diverses

5.1/MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE SOCHAUX

La Directrice Régionale des Finances Publiques a le projet de rationaliser son implantation territoriale pour le début de 2016 et donc de fermer certaines Trésoreries dans le Doubs. Une rencontre a eu lieu en Mairie le 25/08/2015 avec Monsieur le Sous-Préfet et Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques à ce sujet.

Au vu des critères de l'administration fiscale, le poste de la Trésorerie de SAINTE-SUZANNE paraît légèrement plus propice à l'accueil des agents du poste de SOCHAUX qui fermerait dans le cadre d'un regroupement.

Ces critères ne souffrent pas de comparaison dans le cadre d'une approche de développement territorial et d'attractivité du territoire, pas seulement pour SOCHAUX, mais pour SOCHAUX comme composante essentielle de l'image et de la notoriété du Pays de Montbéliard.

Rappelons que SOCHAUX est l'une des trois composantes de centralité urbaine du Pays de Montbéliard avec les villes de MONTBELIARD et AUDINCOURT.

Rappelons également que SOCHAUX est rentrée cette année dans la géographie prioritaire de la politique de la ville et qu'il serait malvenu à ce titre d'y fermer des services publics même si ceux-ci ne concernent pas d'accueil direct de public.

Rappelons encore avec insistance que la commune a subi des pertes telles qu'il n'est pas envisageable d'en connaître de nouvelle, à moins de vouloir le déclin manifeste de ce que la commune est en capacité de porter :

- Commissariat de Police Nationale fermé en 2000
- Centre Médico Social transféré à ETUPES en 2004
- Gendarmerie Nationale transférée à ETUPES en 2008
- Centre Première Intervention SDIS transféré à BETHONCOURT en 2010
- Locaux de l'Inspection d'Académie transféré à MONTBELIARD en 2011
- Service aux particuliers des Impôts transférés à MONTBELIARD en 2014

Pour finir et contre tout entendement, SOCHAUX a perdu sa qualité de chef-lieu de canton au profit de BETHONCOURT au 01/01/2015.

D'un point de vue pragmatique, la Trésorerie de SOCHAUX a pu accueillir jusqu'à 14 agents. Elle travaille aujourd'hui pour 12 communes dont certaines importantes en taille. Y réintégrer 5 agents ne comporte aucune difficulté, ni en terme de fonctionnalité ni en terme d'accessibilité des locaux et de stationnement. Si le coût de fonctionnement du poste comptable est légèrement plus élevé qu'à SAINTE-SUZANNE, un effort sur le niveau de loyer est envisagé par SOCHAUX.

Mais les enjeux sont au-delà. Les dynamiques de développement impliquent de travailler à partir des atouts pour renforcer les potentiels existants. Manifestement SOCHAUX est un atout qui a été diminué par le passé. Il n'est pas concevable aujourd'hui d'aller à l'encontre des dynamiques de renouveau pour lesquelles les élus et les fonctionnaires territoriaux et d'Etat se sont battus et continuent à se battre.

La suppression de la Trésorerie de SOCHAUX pour un transfert à SAINTE-SUZANNE est pour la municipalité impensable et inacceptable. Il nous appartient de faire tout notre possible pour maintenir cette Trésorerie à SOCHAUX, car c'est la dernière parcelle d'administration de l'Etat qu'il nous reste.

Un courrier d'opposition du Maire de SOCHAUX au Préfet du Doubs et de Région, à la Directrice Régionale des Finances Publiques et aux parlementaires a été envoyé le 31/08/2015. Désormais, il s'agit de mobiliser les élus locaux au premier titre desquels le Conseil Municipal de SOCHAUX et les Conseils Municipaux des communes concernées.

Le Conseil Municipal vote,

Une opposition formelle et sans défaillance au projet de fermeture du Service Public de la Trésorerie de SOCHAUX ;

Une demande formelle de conforter le poste comptable de SOCHAUX et ainsi conforter la position de SOCHAUX au profit du Pays de Montbéliard.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses

Monsieur le Maire :

- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre.
- Depuis quelques années, la Commune essaie de trouver une solution pour que l'ex-caserne des pompiers soit à la fois rénovée et continue à faire partie du patrimoine communal. Les travaux sont conséquents, la commune pourrait difficilement en assumer le financement. Différents constructeurs, aménageurs, ont souhaité visiter ce bâtiment mais aucune proposition n'avait été formulée.
Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré une société d'Exincourt et a proposé de conserver le rez-de-chaussée et de céder le reste à cette société qui devra en contrepartie aménager le local du rez-de-chaussée (réfection et remise aux normes complètes permettant la création d'un musée pour les pompiers). La commune resterait donc propriétaire d'une partie de ce bâtiment sans en assumer le coût de la rénovation.
Madame Emilie FERRANT demande à quelle fréquence ce musée sera t-il ouvert au public et que deviendra « la ruche qui dit oui » ? Monsieur le Maire répond que la « ruche qui dit oui » pourrait s'installer à la halle des

sports et qu'il discutera des permanences d'ouverture avec l'association des pompiers. Un rendez-vous sera pris avec le notaire de la commune pour évoquer le montage juridique de cette transaction.

- Un rendez-vous avec Monsieur Pierre GIGON a eu lieu mercredi 4 novembre au sujet de l'acquisition de la parcelle d'environ 7 ares rue des Vignoles (fontaine Baverey). Quelques détails concernant le plan de bornage doivent être étudiés mais le dossier semble désormais en bonne voie.
- Un courrier a été envoyé à Monsieur le Préfet pour demander l'autorisation de limiter la circulation à 30km/h des poids lourds sur la rue de Belfort (voie départementale à grande circulation). Monsieur le Préfet, par courrier du 29 septembre a émis un avis réservé demandant dans un premier temps de faire établir un diagnostic par la DDT du Doubs (unité sécurité routière). Des capteurs de vitesse ont été installés pendant une semaine, l'analyse des résultats est en cours et déterminera la réponse définitive de Monsieur le Préfet.
- Les travaux d'aménagement de la piste cyclable ont démarré rue d'Es Coutey. Monsieur Etienne FAURE demande si le plateau qui sera créé n'engendrera pas un danger potentiel lors de la nocturne cycliste. Monsieur Gérard MARTIN indique que les coureurs cyclistes ont l'habitude de ce genre « d'obstacles ».
- Une rencontre avec le nouveau commissaire et les élus est programmée le lundi 16 novembre à 17 h.
- Des modifications relatives au repas à la cantine scolaire interviendront dès le 16 novembre : seront servis un repas « classique » et un repas sans viande. Un courrier sera distribué dans les cahiers des élèves et affiché au péricolaire.
- Défilé du 11 novembre : départ à 10 h 30 de RJJ vers le monument aux morts, remise de deux médailles et présence d'au moins 4 enfants du conseil municipal des jeunes.
- Compte tenu de la poursuite de ses missions professionnelles de longues durées (encore au moins 2 années) à l'étranger, Monsieur Patrick BIDOT a donné par courrier sa démission du Conseil Municipal.

-Madame Zohra REKIBI :

- Le loto a réuni plus de 40 convives, un grand remerciement à tous les commerçants qui ont offert des lots.
- Plus de 2 500 euros ont été récoltés lors de l'opération brioches.
- 7 personnes ont participé aux séances de révision du permis de conduire.
- L'atelier gym mémoire débute la semaine prochaine (12 séances).
- Le repas des anciens est programmé le 12 décembre, la distribution des colis le 16 décembre (le 19 décembre aux résidents des Maisons Ages et Vies par les enfants du conseil municipal des jeunes).

-Monsieur Guy BIGANZOLI :

- Soirée beaujolais le 19 novembre.
- 9 000 euros ont été récoltés par l'AAPPMA pour la lutte contre la mucoviscidose.

-Madame Danièle NIMETZ informe qu'il reste une place de disponible dans le bus qui transporte les personnes qui vont aux Poussus le mardi après-midi.

-Monsieur Etienne FAURE demande si la maison faisant l'angle rue de Belfort/rue de Brognard a finalement été vendue lors des enchères. Monsieur le Maire confirme cette vente mais indique que le rez-de-chaussée pourrait être loué à la Commune.

-Madame Fabienne NADOR fait le point sur les deux conseils d'école. Différents sujets ont été abordés, notamment la construction de la cantine, la rénovation de l'ancien appartement à l'école primaire et différents petits travaux à réaliser par les services techniques. Madame la directrice de l'école maternelle a remercié les employés.

-Madame Annie BERNIER :

- Félicitations à tous les organisateurs du devoir de mémoire du 7 novembre.
- Une famille kosovare est actuellement logée à la cure de Sochaux. Une lettre de demande de régularisation sera adressée à Monsieur le Préfet. Madame BERNIER invite les membres du conseil municipal à se joindre à Monsieur le Maire pour appuyer cette demande d'asile. Monsieur WALTER Ajoute qu'il connaît personnellement cette famille et témoigne de son désir d'intégration ainsi que du très bon travail des enfants.
- Des branches en équilibre à proximité de l'écoquartier représentent un réel danger. Monsieur le Maire informe que de nombreuses relances ont été faites auprès de l'aménageur pour que ce problème soit solutionné.

-Madame Emilie FERRANT remercie tous les bénévoles qui ont participé à la soirée du devoir de mémoire du 7 novembre.

Monsieur Christian ODILE qui expose ses peintures à RJJ jusqu'au 15 novembre a particulièrement apprécié l'accueil que la Commune lui a réservé. Il a décidé d'offrir un de ses tableaux.

Madame FERRANT informe également que le 2^{ème} salon des créatrices aura lieu les 28 et 29 novembre à RJJ et que les chanteurs de Côte donneront un concert le 5 décembre à l'église Saint Justin.

Des panneaux d'affichage seront achetés pour permettre une meilleure diffusion de l'information.

-Monsieur Patrick WALTER : Monsieur Jacques ARNOULT fera une présentation de l'association Partage le 18 novembre à 18 h en mairie. Cette association aide au parrainage d'enfants pour leur permettre d'être scolarisés dans leur pays alors que leurs parents n'auraient pas les moyens de payer cette scolarité. Des échanges épistolaires ont lieu entre parrains et filleuls.

Séance levée à 22 h 30.

Noms Prénoms	Présents	Absents excusés	Signatures
DUFOUR Henri-Francis, Maire	X		
FRANCAIS Guy 1 ^{er} Adjoint	X		
REKIBI Zohra, 2 ^{eme} Adjointe	X		
WALTER Patrick, 3 ^{eme} Adjoint	X		
NADOR Fabienne, 4 ^{eme} Adjointe	X		
MARTIN Gérard, 5 ^{eme} Adjoint	X		
FERRANT Emilie, 6 ^{eme} Adjointe	x		
BIGANZOLI Guy, Conseiller Municipal Délégué	X		
BARTHES Renée	X		
BERNIER Annie	X		
FAURE Etienne	X		
FONTAINE Sandrine	x		
HUG Loris	X		
KUBICKI Barbara		X	Donne procuration à Monsieur Gérard MARTIN
LENZI Yves	X		
NIMETZ Danielle	X		
ROSSETTO Pierre		X	Donne procuration à Monsieur Guy FRANCAIS
SONNET Isabelle	X		
WIGNO Rémy	X		
ZELLER Séverine		x	Donne procuration à Madame Emilie FERRANT